Nations Unies A/HRC/DEC/14/107



Distr. générale 23 juin 2010 Français Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

**Quatorzième session**Point 6 de l'ordre du jour **Examen périodique universel** 

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme\*

## 14/107

## Document final de l'Examen périodique universel: Fidji

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

Ayant procédé à l'examen des Fidji le 11 février 2010, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte le document final de l'Examen périodique universel portant sur les Fidji, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel des Fidji (A/HRC/14/8), les observations des Fidji sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que les Fidji ont pris volontairement et les réponses qu'elles ont apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au sein du Groupe de travail (A/HRC/14/37, chap. VI, et A/HRC/14/8/Add.1).

23<sup>e</sup> séance 10 juin 2010 [Adoptée sans vote]

<sup>\*</sup> Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa quatorzième session (A/HRC/14/37), chap. I.